

Délibération n° 14	Conseil Municipal du 27 juin 2016
<b>FINANCES</b>	Domaine de compétence : <b>Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux (M4)</b>
Objet :	
<b>1/ Adoption du compte de gestion 2015</b> <b>2/ Vote du compte administratif 2015</b> <b>3/ Affectation du résultat 2015</b>	
Rapporteur : Madame Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances	
Synthèse de la délibération :	Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux  1/ Adoption du compte de gestion 2015 2/ Vote du compte administratif 2015 3/ Affectation du résultat 2015

## **1/ Adoption du compte de gestion 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2015 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Etaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2015 de Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,

En annexe l'extrait du compte de gestion 2015 page 22.

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2015 du Trésorier Municipal relatif au budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **2/ Vote du compte administratif 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministrielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Vu la délibération n° en date du 9 avril 2015 approuvant le budget primitif 2015 du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élèvent à :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**LOCATIONS BATIMENTS IND ET COM**

Résultat de fonctionnement	
Dépenses	71 473,70 €
Recettes	71 770,72 €
Résultat de l'exercice	297,02 €
Excédents / - déficits antérieurs reportés	65 261,66 €
Résultat de clôture de fonctionnement	65 558,68 €
Résultat d'investissement	
Dépenses	31 341,71 €
Recettes	41 041,52 €
Résultat de l'exercice	9 699,81 €
Excédents / - déficits antérieurs reportés	49 162,43 €
Résultat de clôture d'investissement	58 862,24 €
RESTES A REALISER 2015	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €
Besoin(-) /Excédent (+) de financement cumulé	58 862,24 €

### **3/ Affectation du résultat 2015**

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT EN 2016	
Excédent/Déficit Investissement ( c/001)	58 862,24 €
Excédent de fonctionnement reporté (c/002)	65 558,68 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (c/1068)	0,00 €